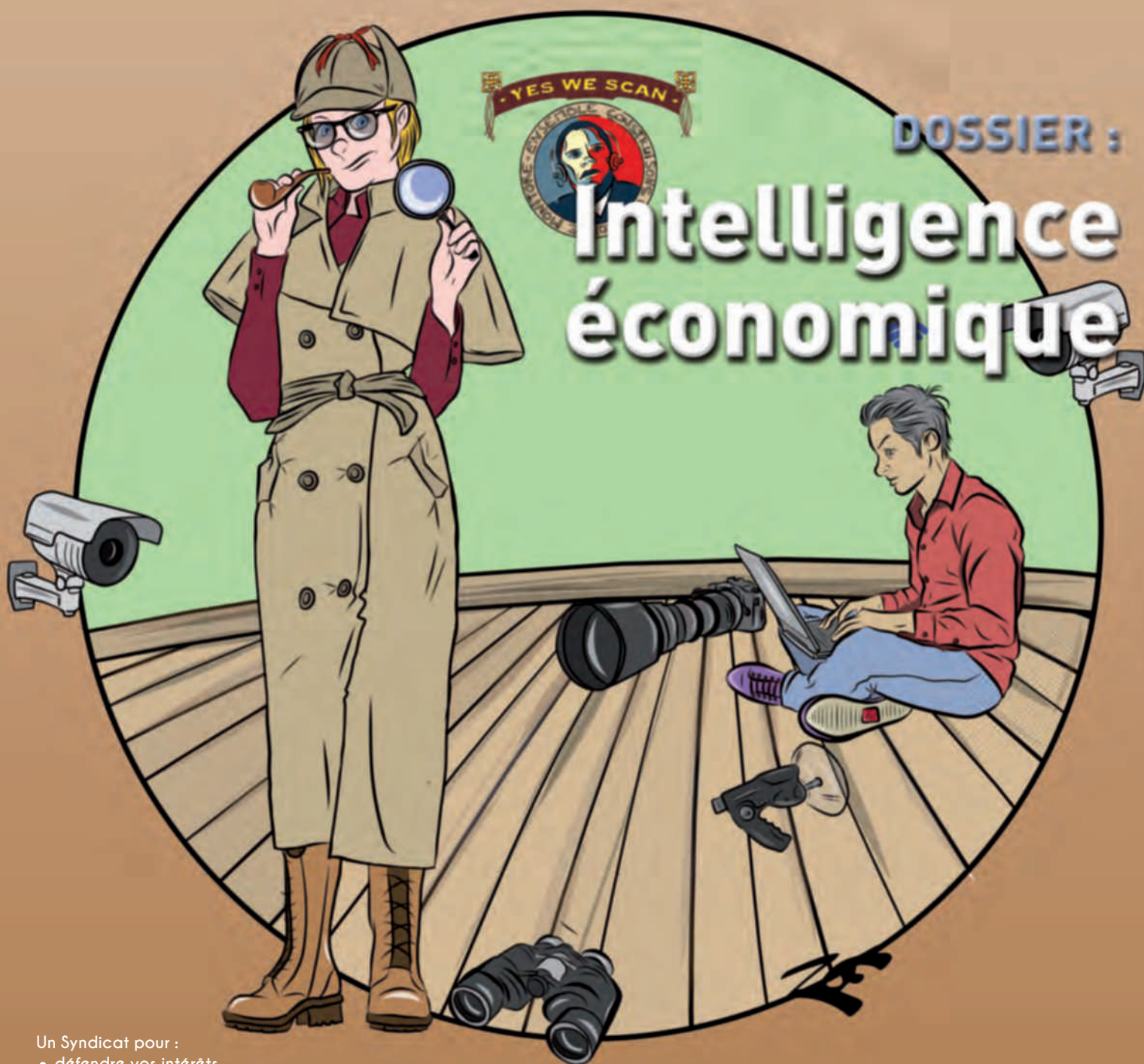


Conseils & Entreprises

La revue de l'



DOSSIER :

Intelligence économique

Un Syndicat pour :

- défendre vos intérêts
- accompagner vos Cabinets dans leur développement
- créer un espace d'échange et de partage des expériences

L'ADAPTATION DE L'ENTREPRISE FACE AU RISQUE TERRORISTE



Thibault DE MONTBRIAL,
Avocat au Barreau de Paris
Président du Centre de Réflexion sur la
Sécurité Intérieure



Frédéric GALLOIS,
Ancien chef de corps du Groupe
d'Intervention de la Gendarmerie
Nationale,
Co-fondateur de la société Gallice

Bercée par des décennies de paix, notre société découvre une réalité qui, hélas, s'inscrit dans le temps long. Il appartient au monde de l'entreprise de s'adapter en conséquence.

1) Aucune activité économique n'est aujourd'hui à l'abri du terrorisme :

L'éclectisme des activités économiques confrontées au terrorisme islamiste depuis janvier 2015 est éloquent :

- une entreprise de presse à Paris
- une imprimerie dans une zone industrielle en Seine-et-Marne
- un supermarché à Paris
- une usine en Isère
- un centre d'hydrocarbure dans les Bouches-du-Rhône
- un train dans le Pas-de-Calais
- les abords d'un stade en Seine-Saint-Denis
- des cafés et restaurants à Paris
- une salle de spectacle à Paris

Aucune entreprise n'est plus à l'abri, qu'elle constitue par son activité une cible directe (entreprise recevant du public, ou travaillant dans des domaines stratégiques tels que l'énergie, le transport ou l'alimentation), qu'elle soit géographiquement située à proximité d'un lieu sensible, ou encore, qu'elle ait été ciblée pour des raisons d'opportunité (qui aurait imaginé l'irruption du terrorisme dans une imprimerie de Dammartin-en Goél ?) ou au choix des assaillants (Saint-Quentin-Fallavier).

2) La nécessité de mettre en place des mesures concrètes efficaces

Il incombe désormais à chaque entreprise d'évaluer sa vulnérabilité propre, et de prendre les mesures concrètes qui s'imposent.

a) Inclure le terrorisme dans l'analyse du risque et les formations internes :

Dans la logique d'anticipation des situations de crise, il est désormais légitime de sensibiliser le personnel à l'hypothèse de l'exposition à un acte terroriste.

Anxiogène et tabous il y a encore quelques mois, la sensibilisation et la formation de base sur les actes réflexes à maîtriser en cas d'attaques terroristes font désormais d'ailleurs l'objet d'une demande de la part des salariés qui ressentent le besoin d'être rassurés par la prise en compte de la menace par leur entreprise. L'idée consiste alors à développer quelques réflexes simples et savoir-faire de base: conduite à tenir en cas d'intrusion d'individus armés (on pourra utilement se référer au tryptique « Run-Hide-Fight » préconisé par le FBI aux États-Unis¹), et formation des salariés aux gestes de premier secours. Le bénéfice social qui en sera retiré dépasse très largement le cadre de l'entreprise, puisque ces formations contribueront à la capacité de résilience de la population.

b) Sécuriser les sites :

Si les établissements recevant du public se sont rapidement mis au diapason après le 13 novembre 2015 en tout cas dans les principaux centres urbains, il faut souligner que le risque est loin d'être circonscrit aux grandes métropoles, et que les services de renseignement craignent que des attaques coordonnées ne frappent des villes de province de bien moindre importance dans les mois à venir.

La mise en place de dispositions adéquates doit prendre en compte les réalités tactiques.

Il est par exemple peu compréhensible que, compte-tenu du risque généré par les matières qui y sont stockées ou exploitées, les sites industriels classés Seveso n'aient pas encore tous durci leur accès routier par la mise en place d'un sas de sécurité d'accès renforcé d'une chicane de manière à couper l'élan d'un véhicule qui, autrement, pourrait arriver lancé. L'une des tactiques avérée d'attaque de l'État Islamique au Moyen-Orient consiste en effet à lancer un véhicule à pleine vitesse vers des positions défensives peu protégées afin d'enfoncer barrières et grillages, puis d'aller se faire exploser à l'intérieur du site ainsi vulnérabilisé. La nature du risque implique également de repenser en profondeur le rôle des acteurs de la sécurité de l'entreprise. Que la protection du périmètre incombe à des personnels directement salariés par l'exploitant ou qu'elle soit externalisée à une société de sécurité privée, les conditions de formation et d'équipement des personnes qui en ont la charge apparaissent aujourd'hui dépassées.

1. <http://www.crsi-paris.fr/actualites/run-hide-fight-la-remarquable-video-du-fbi-realiste-et-pragmatique-sur-la-conduite-a-tenir-en-cas-d-attaque-terroriste-dans-un-lieu-public>

De nombreux sites sensibles seraient en effet totalement démunis face à une attaque qui serait menée par un groupe armé, dès lors que les agents chargés de leur protection ne peuvent, eux, riposter par le feu. Or, l'État n'est plus en capacité aujourd'hui de protéger en temps réel toutes les zones sensibles, en particulier pour ce qui concerne les sites dits Seveso, par les moyens classiques de patrouille de police ou de gendarmerie, même renforcés par l'armée dans le cadre de l'opération Sentinelle.

Lorsque l'on sait que le nombre de victimes d'une attaque terroriste dépend directement de la rapidité de la riposte qui lui est opposée, on se convainc aisément de l'importance cruciale qu'il y a à voir des personnes compétentes disposer d'armes à feu sur les lieux les plus sensibles, afin de pouvoir riposter non pas 20 minutes et 80 morts plus tard, mais en temps réel. L'attaque pourra ainsi sinon être stoppée, du moins désorganisée et retardée, ce qui permettra d'attendre les forces de l'ordre sans laisser la porte ouverte à un massacre.

L'unique solution consiste donc à créer les conditions légales permettant d'autoriser les personnes ainsi en charge de la sécurité de sites sensibles à être armées, selon des modalités de contrôle en amont tant pour ce qui concerne l'expérience de ces personnels que leur formation continue.

Aussi, comme le suggère d'ailleurs le CNAPS², il pourrait utilement être créé un métier d'agent de surveillance renforcé dédié à la protection armée de sites sensibles.

De même, la création d'une qualification « maître de chien de détection explosif » permettrait de multiplier cette capacité en complément de celle déployée par les forces régaliennes, en particulier pour les sites industriels sensibles.

Enfin, le durcissement des formations d'agents de sécurité privée pourrait être obtenu par l'intégration d'un module « sensibilisation et prévention du terrorisme ».

c) Se prémunir contre les cyber attaques :

La violence physique n'est pas le seul vecteur du terrorisme. Aujourd'hui, l'activité économique des pays occidentaux est dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques et de l'approvisionnement électrique. Il n'est nul besoin d'épiloguer sur les conséquences dramatiques qu'entraînerait pour les entreprises notamment dans les domaines stratégiques déjà évoqués, la paralysie de tel ou tel de ces systèmes. Bien menée, une cyber attaque pourrait conduire à des catastrophes considérables dont le bilan humain serait important, et le coût économique insupportable.

3) L'indispensable anticipation des risques liés au recrutement :

Le risque qui pèse sur l'entreprise n'est pas simplement externe : il peut résulter de la malveillance de personnels qui travaillent en son sein.

2. Conseil National des Activités Privées de Sécurité www.cnaps-securite.fr

a) La nécessité de contrôler en amont le recrutement aux postes sensibles :

Plusieurs articles de presse se sont faits l'écho des préoccupations des services de renseignement sur l'infiltration de certaines entreprises (transports en commun, transport aérien), par des islamistes.

Si les personnels recrutés par les sociétés de sécurité appelés à travailler sur les zones stratégiques les plus sensibles font l'objet d'un contrôle par le biais des agréments préalables exigés par le CNAPS, tel n'est pas le cas des personnels embauchés sur des sites moins immédiatement stratégiques.

À cet égard, il nous paraît essentiel de réfléchir aux conditions dans lesquelles un employeur pourrait systématiquement faire vérifier qu'un candidat à une fonction sensible pour la sécurité de l'entreprise, ne soit pas défavorablement connu des services de renseignement.

Plusieurs directeurs de sécurité expliquent en privé que, compte-tenu des enjeux, ils se livrent déjà de façon empirique à de telles vérifications grâce aux contacts personnels qu'ils ont pu nouer avec des membres de l'administration.

Illégale, la méthode n'est évidemment pas satisfaisante. C'est pourquoi il paraît urgent que les recrutements relatifs aux fonctions les plus sensibles puissent donner lieu à des vérifications préalables, afin d'éviter que ne se retrouvent lâchés sur des sites Seveso des individus susceptibles soit d'y commettre directement des actes de malveillances, soit d'en favoriser la réalisation par des complices extérieurs.

b) Détecter la radicalisation dans l'entreprise :

D'une façon plus générale, la question de la radicalisation dans l'entreprise devient de mois en mois plus aigüe.

De nombreux DRH se retrouvent isolés en première ligne, pris entre la crainte de voir se développer des pratiques susceptibles à terme, de gangréner le bon fonctionnement de l'entreprise, et la hantise de se voir accuser de discrimination. Il existe aujourd'hui une réelle demande de la part du monde de l'entreprise de voir prise en compte cette réalité qui n'existait pas il y a encore quelques années et qui est aujourd'hui devenue une source régulière de préoccupations.

Conclusion :

La résilience consiste à anticiper l'épreuve en s'y préparant, à y survivre pendant, et à s'en relever après.

Nos concitoyens consacrent plus de 1.600 heures par an à leur vie professionnelle. L'adoption de règles de sécurité de base, totalement étrangères à notre société il y a encore deux ans, apparaît aujourd'hui devoir relever tout à la fois du bon sens et de la responsabilité de chacun face au terrorisme islamiste.

En effet, ce n'est qu'en adaptant notre organisation sociale à la réalité du risque, que nous pourrions traverser dans la durée les épreuves actuelles. À tous égards, le monde de l'entreprise doit lui aussi jouer un rôle sur le chemin de la résilience auquel il appartient à notre société de s'engager.